

DEC131936DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe DERYCKER, Responsable du service des Ressources Humaines par, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale Nord-Pas de Calais et Picardie

LA DELEGUEE REGIONALE,



Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 111984DAJ du 31 août 2011 nommant Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Vu la décision n°412097 du 3 juin 2013 nommant M. Christophe DERYCKER, aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines;

DECIDE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie, délégation est donnée à M. Christophe DERYCKER, responsable du service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La décision n°130953DR18 du 21 mars 2013, donnant délégation de signature à Mme Estelle PERU, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 15 juin 2013

M. Christophe DERYCKER

Responsable du service
des Ressources Humaines

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée Régionale

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec131853dr18



Délégation de signature consentie à Monsieur Sylvain CRISTOL par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC130185DGDS portant création de l'unité GDR 3590, intitulée « Catalyse, Réactivité de surface et Rayonnement Synchrotron », dont le directeur est Sylvain CRISTOL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain CRISTOL, délégation de signature est donnée à Lionel MONTAGNE, Professeur ; Barbara DECLERCK-BOULANGER, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2013

M. Sylvain CRISTOL

Directeur de l'unité GDR 3590

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Lionel MONTAGNE

Professeur

Barbara DECLERCK-BOULANGER

Assistant Ingénieur